

MR.

M

Usumbura 20 janvier 1956.-

13/03/250

2

Transmis à Monsieur le Gardien de Prison
à KIBUYE, deux copies d'une ordonnance en
date du 18 janvier 1956 accordant la libération
conditionnelle au détenu KIMBANZU RE 554.

Le Chef du Service Provincial
du Contentieux et de la Justice,
E. DUCARME,

Conseiller Juridique.

Ruhengeri



2184